



**CONTRAT AVEC EDILSON SHOW PARIS
POUR LE SPECTACLE « LE GRAND NORD » DE LA SEMAINE BLEUE**

Décision n° 2023-224

LE MAIRE DE STE GENEVIEVE DES BOIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de spectacle pour la semaine bleue « le Grand Nord » de la troupe EDILSON SHOW PARIS, représentée par Mr EDILSON François, 120 ter rue de Concy 91330 YERRES

CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser un spectacle lors de la semaine bleue

DECIDE

D'AUTORISER Le Maire à signer le contrat avec « EDILSON SHOW PARIS » afférent à la prestation du vendredi 20 octobre 2023

D'AUTORISER le paiement de ladite prestation d'un montant de 4000€ (quatre mille euros) payable par mandant administratif, frais de déplacement, sonorisation et GUSO inclus

INSCRIT cette dépense à l'article 6232, code gestionnaire 5011 du budget communal 2023

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à **STE GENEVIEVE DES BOIS**,

Le 11 septembre 2023

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération